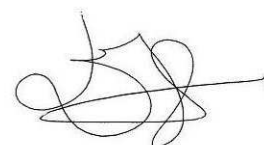
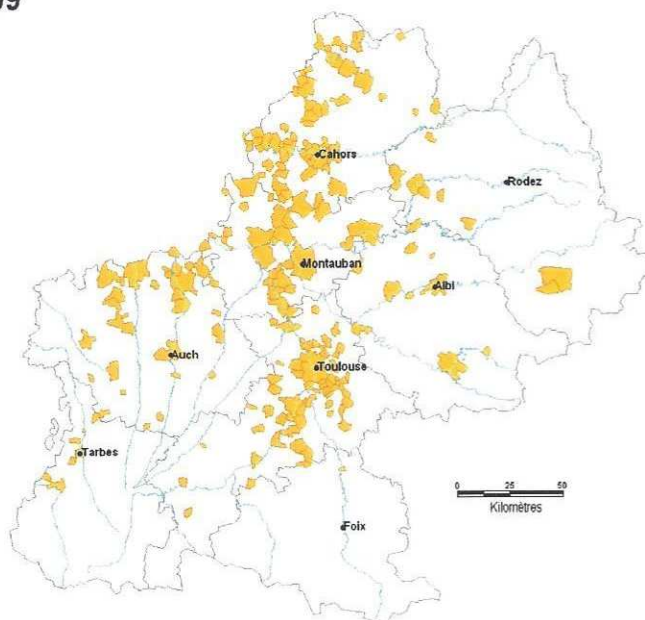


FRELON *VESPA VELUTINA*

Charte de Destruction des Nids



Détections du "frelon asiatique"
Vespa velutina nigrithorax
2006 - 2009



FRELON VESPA VELUTINA

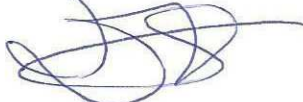
Charte de Destruction des Nids

Le signataire de la présente charte s'engage :

- à suivre la formation « frelon asiatique » auprès de la Fredec Midi-Pyrénées
- à respecter les bonnes pratiques suivantes (détaillées ci-après)
- à enregistrer la traçabilité correspondante (fiche d'intervention et grille tarifaire)
- à accepter d'être contrôlé sur le respect de la charte
- à être à jour du DAPA si besoin

La Fredec Midi-Pyrénées s'engage :

- à actualiser la présente charte en fonction des résultats des études scientifiques menées
- à diffuser régionalement la liste des signataires pour toute demande d'intervention sur les nids de frelons (*Vespa crabro* et *Vespa velutina*), via son site internet et les communications prévues à cet effet à travers les réseaux départementaux correspondants

Le signataire de la charte :	Pour la Fredec Midi-Pyrénées :
<p>HOULÈS Daniel 5 ch. BELLEVUE 31240 ST JEAN 06-27-52-24-03</p> 	<p>Anne TESAS Directrice</p> <p>FREDEC Midi-Pyrénées Complexe Agricole d'Auzeville 2, rue de Narbonne - Bât. 43 - BP 12267 31322 CASTANET TOLOSAN Cedex</p> <p>13-09-2010</p>

Durée de validité de la charte une année à compter de la date de signature, renouvelable après la visite de contrôle (dans le mois précédent la date d'échéance)

FRELON VESPA VELUTINA

Charte de Destruction des Nids

1. ÉTABLIR UN PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ

rayon de 10 mètres autour du point de chute du nid

2. UTILISER UN ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ



- COMBINAISON INTÉGRALE
 - MASQUE INTÉGRAL
 - LUNETTES
 - GANTS

◀ exemple de tenue de pompiers

exemple de tenue d'apiculteur ▶



3. INTERVENIR SUR LE NID :

- le matin avant le lever du soleil
- privilégier la récupération du nid sans insecticide, emballé dans un sac hermétique avant de le décrocher de l'arbre
- par défaut : colmater l'ouverture latérale du nid, avant d'utiliser un insecticide homologué, puis récupérer le nid
- remplir la fiche d'intervention et la transmettre à la Fredec Midi-Pyrénées (fiche ci-après)

FRELON VESPA VELUTINA

Charte de Destruction des Nids

4. DÉTRUIRE LE NID :

- par enfouissement : enterré sous un mètre de terre tassée, au minimum 1 an
- par le feu pour un nid non traité: dans un conteneur fermé (après congélation du nid pendant un jour, pour ne pas le brûler avec son emballage plastique)
- par congélation : au minimum 6 mois

5. ENREGISTRER LA TRACABILITÉ :

- compléter la fiche d'intervention suivante
- retourner les fiches à la Fredec Midi-Pyrénées (au minimum une fois par trimestre)

FRELON VESPA VELUTINA

Charte de Destruction des Nids

FICHE D'INTERVENTION

**POSITION
DU NID**

commune :
département :
nom du propriétaire :
adresse :
téléphone :

**DESCRIPTION
DU NID**

frelons actifs hauteur du sol :
 arbre :
support ? bâtiment :
 autre :

PESTICIDE

nom commercial :
AMM :

**COLLECTE
DU NID**

Date :
heure :

**DESTRUCTION
DU NID**

Enfouissement Feu Congélation
Lieu d'enfouissement ou de congélation :
 Coordonnées du autre :
signataire

OPÉRATEUR

Coordonnées
(tampon) :

Signature :